

MASSACRES DES SIX PRÊTRES SUR LE PORT DE LA ROCHELLE

En 1789, Louis XVI convoque les Etats Généraux car ses projets de réformes ont échoué. Certains députés souhaitent une grande réorganisation de l'Etat et se proclament *Assemblée nationale*.

Parmi ses projets, se trouve l'instauration d'une *Constitution civile du clergé*. La loi est promulguée. La réponse du pape, arrivée trop tard, condamne sans réserve cette loi. Dès lors, les prêtres restés fidèles au pape sont déclarés *réfractaires* et considérés comme ennemis de la Nation.

Les prêtres réfractaires sont pourchassés ; un grand nombre est arrêté. Ils risquent 10 ans de détention, puis, avec la loi du 26 août 1792, la déportation.

Six prêtres de la région vont connaître un destin tragique qui les mènera jusqu'à la mort sur le port de La Rochelle.

Trois sont du diocèse de La Rochelle : le père Charles Cornuault, curé de Noireterre, le père Michel-Jean-Marie Ogeard, curé de Noirliou et le Père Christophe Violleau, curé de la Chapelle-Gaudin.

Ils sont restés le plus longtemps possible au service de leurs paroissiens, souvent en se cachant pour éviter la mort. Mais, l'exil semblait inévitable. En chemin, ils sont arrêtés et emprisonnés à La Rochelle où ils se trouvent avec le père Louis Hulé, curé de Largeasse, dans le diocèse de Poitiers.

Pendant ce temps, les soulèvements populaires contre le Nouveau Régime s'amplifient, la haine contre les ennemis supposés de la Nation s'envenime. Les prêtres sont qualifiés de propagateurs de l'ancienne superstition chrétienne à abolir.

Il est décidé de transférer les prêtres sur l'île de Ré, en attendant leur déportation en Guyane. Ils ne sont plus considérés comme des hommes mais comme un poids à la charge de la Nation.

Le 21 mars 1793, il y a aujourd'hui 228 ans, des personnes attendent la sortie de ces prêtres devant le palais de justice de la Rochelle. Le perruquier Darbelet ameute la foule et attroupe environ 400 personnes.

La foule excitée lance des pierres et des injures aux prisonniers au passage du convoi. Les soldats se dirigent alors vers la tour de la Chaîne. En chemin, plusieurs prêtres sont blessés. Ils sont rassemblés dans le corps de garde de la tour, puis la foule s'empare des malheureux qui sont massacrés et coupés en morceaux par les émeutiers. Les têtes des prisonniers sont promenées au bout de fourches. Les corps mutilés sont traînés dans les rues de la ville derrière une charrette.

Le lendemain, trois prêtres, arrivent en bateau à La Rochelle afin d'embarquer eux aussi pour la Guyane : l'abbé Malerbeau, vicaire d'Aytré, le Père Dauche et le Père André Vergé, prêtres de la congrégation des *Missionnaires de Marie*, dans le diocèse de Luçon.

Un attroupement les attend encore sur le port. Darbelet est aussi présent. Les émeutiers s'emparent de deux des prêtres et les massacrent. Les corps en morceaux restent un long moment sur le quai. L'abbé Malerbeau, habillé en civil, est sauvé in extremis par un grenadier.

Depuis son exil en Espagne, Mgr Jean-Charles de Coucy, évêque de La Rochelle, écrit alors une lettre pastorale, dans laquelle il les considère comme de vrais Martyrs :

« [...] *Le crime poursuit la vertu avec l'acharnement de l'enfer ; et, parmi une infinité de victimes de tout âge, de tout sexe, de toute condition, nous comptons de nos vénérables coopérateurs, dignes Martyrs de J.-C., qui, après trois années de combats, et six mois de*

chaînes, ont scellé leur glorieuse confession de leur sang, dans notre ville épiscopale, le 21 du mois de mars dernier [...] ».

En 1795, l'affaire fut jugée par le tribunal de Saintes qui acquittât les émeutiers pour motif de « *faits révolutionnaires* », excepté Darbelet mais il fut finalement libéré.

Huit mois plus tôt, à Paris, mourut dans des conditions tout aussi dramatiques monseigneur de La Rochefoucauld. Il vécut la dissolution péremptoire de son diocèse de Saintes et fut incarcéré au couvent des carmes à Paris avec 189 compagnons d'infortune. Ils furent tous massacrés en haine de la foi, le 2 septembre 1792, pour avoir, eux aussi, refusé de prêter le serment schismatique et rester fidèle à Rome.

En 1926, ils furent béatifiés comme martyrs par le pape Pie IX en témoignage de leur foi et de leur fidélité à l'Église.

Ils surent aller à la mort, étonnant leurs bourreaux : ils les virent aller au massacre comme "s'ils allaient à des noces". Par-dessus tout l'amour de Dieu et l'exemple du Christ les guidait. Ils surent recevoir la palme du martyre avec ce sentiment héroïque de pardonner à leurs bourreaux sans souci de vengeance ou de rancœur.

L'un de leurs compagnons, le frère Salomon Leclercq, a été depuis canonisé en 2016 par le pape François après l'obtention d'un miracle par son intercession.

N'oublions pas leur exemple porté aux autels comme aussi celui des 6 prêtres qui, à la Rochelle, furent massacrés pour leur foi et leur service de la religion. Une plaque les honore dans cette cathédrale.

In memoriam.